

la lettre d'information de Solidaires-Justice

novembre 2015

Retrouvant une périodicité plus régulière notre lettre d'information s'enrichie au fil des publications. Afin d'en faciliter la lecture, elle comporte désormais un sommaire qui permet de naviguer rapidement vers les informations qui vous intéressent le plus. En vous souhaitant une bonne lecture.

Sommaire

Justice	Fonction Publique	Social	Société	Environnement
• Du côté des agents • Du côté des citoyens	• Pratique • Dialogue social	• Paysage syndical • Répression syndicale... • Retraites • Santé et conditions de travail	• Lutte contre l'extrême droite • Libertés en question • Une autre société...	• Conférence climatique • Les grands chantiers inutiles • Mieux vivre

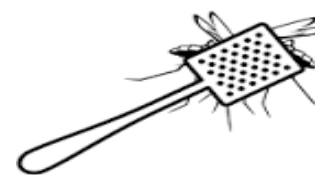
Justice

Du côté des agents

• Application du décret n° 95-313 du 21 mars 1995 : Solidaires Justice saisi le secrétaire général du ministère de la justice !

Ce décret, qui permet aux agents de la fonction publique exerçant en « Zone Urbaine Sensible » (ou « Quartiers Prioritaires ») de bénéficier d'un droit de mutation prioritaire et d'un avantage spécifique d'ancienneté est, semble-t-il, diversement appliqué dans les services de notre ministère. Nous avons donc saisi le secrétaire général, sur cette question, afin de faire respecter les droits des agents.

[Lire notre courrier du 2 octobre 2015](#) (A ce jour sans réponse... La politesse n'étouffe pas nos « élites »)



• Conditions de travail et risques psycho-sociaux : les agents PSE en souffrance.

L'intersyndicale locale CGT – Solidaires-Justice a saisi la direction du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val d'Oise sur la situation particulièrement difficile des agents du pôle de surveillance électronique, notamment en raison d'un sous-effectif critique.

[Lire la lettre ouverte du 16 octobre 2015](#)

Suite à cette intervention, la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris a octroyé un renfort, via une mise à disposition, au SPIP 95. Cette réaction, tardive et provisoire, n'est certes pas suffisante et ne règle rien à long terme, mais au moins, elle permettra aux agents de récupérer un peu.

Nous veillerons par ailleurs à ce que les engagements pris de son côté par la direction du SPIP pour la préservation de la santé physique et psychologique des agents soit, de leur côté, aussi respectés.

Du côté des citoyens

• Aide juridictionnelle : nouvelle attaque contre les plus démunis ?

Mais que ce passe-t-il avec ce maillon essentiel du service public de la justice ?

Pourquoi la réforme proposée par la ministre provoque-t-elle l'ire des professionnelles ? Points de vue :

- [La lettre du syndicat des avocats de France à la ministre de la justice](#) ;
- [Le gouvernement français fait disjoncter l'aide juridictionnelle](#) ;
- Le coup de gueule d'une avocate au barreau de Toulon : « [réforme de l'aide juridictionnelle : vers la fin de la défense des "sans dents" ?](#) »

Et pourquoi [le recul](#) de la ministre (qui prouve en passant que la mobilisation, la grève et les manifestations restent des outils efficaces de contestations et revendications) s'il était nécessaire, n'est pas satisfaisant :

- [Ce retrait traduit surtout le refus du gouvernement d'appréhender une véritable réforme de l'aide juridictionnelle](#) ;
- Et [les propositions du gouvernement restent insuffisantes](#).

• Travail en prison : circulez y a rien à voir !

Très attendue, la décision (n°2015-485 QPC du 25 septembre 2015) du Conseil constitutionnel a évidemment déçu. Cela fait bien longtemps que cette [institution réactionnaire](#) n'a pas fait preuve de courage ou d'ambition juridique.

Pour l'Observatoire International des Prisons c'est donc dorénavant le législateur et le gouvernement qui doivent [se saisir de ce dossier](#).

C'est aussi la position de la contrôleure générale des lieux privés de liberté qui en appelle au gouvernement et au législateur [pour](#)

[qu'un projet ou une proposition de loi soit déposé, encadrant davantage le travail en prison.](#)

Pour aller plus loin, lire [la décision du Conseil constitutionnel](#), ainsi que le commentaire de cette décision sur le site de [daloz-actu-etudiant.fr](#).

• **Lenteur de la justice : décryptage.**

Malgré les promesses et les affichages, tant budgétaires que législatifs, la justice s'embourbe dans des délais toujours plus déraisonnables dans le traitement des procédures :

"*Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue (...) dans un délai raisonnable.*" C'est écrit noir sur blanc dans la Convention européenne des droits de l'homme, mais la France – [régulièrement condamnée par la Cour européenne des droit de l'homme](#) (CEDH) – a parfois bien du mal à respecter ce principe.

[Marqueurs de ce phénomène : l'évolution des durées de procédure et de détention provisoire.](#)

Ce n'est pas le budget de la justice pour 2016, présenté par la ministre en octobre, et son augmentation en trompe l'oeil, qui permettra de changer les choses... Les moyens, [tant humain que matériel](#) ne sont et ne seront toujours pas à la hauteur d'une justice égalitaire, humaine et au service de la société.

• **Les permissions de sortir en question :**

Suite aux déchainement politico-judiciaire sur les permissions de sortir en particulier et la justice et les juges en général, quelques mises au point s'imposent :

- Non, [comme le fait remarquer l'OIP](#), il n'y a pas de problème particulier avec les permissions de sortir qui, [dans 99,5 % des cas](#) se passent sans aucun problème ; et de toute façon, les 0,5 % restant ne donne pas lieu – fort heureusement – à un drame ou une récidive ! On est effectivement bien loin des délires de quelques activistes sécuritaires.
- Oui, il faudra effectivement prendre des mesures concernant les permissions de sortir : pour les développer ! Beaucoup plus qu'elles ne le sont actuellement et surtout leur redonner leur sens : celui de préparer le retour à la sortie de prison et la réinsertion et non le su-sucre à « détenu modèle » ! Lire sur ce sujet l'article de la revue Dedans Dehors (n°87 – avril 2015) : « [La permission de sortir peine à entrer dans les mœurs judiciaires](#) ».
- Donc non, Madame la ministre, [légiférer pour durcir la législation applicable aux sorties des détenus](#) et sombrer ainsi dans le délire sécuritaire n'est pas nécessaire ! Pas plus qu'il n'y a de « laxisme » chez les juges de l'application des peines, lesquels, au contraire, pourraient être taxés – si nous versions tel nos « amis » activistes sécuritaires dans la caricature – de zélés précautionneux : en effet, les permissions de sortir de cessent de baisser au court des dernières années. Cette baisse atteint même 20 % entre 2012 et 2014 ! (chiffres du ministère de la justice : [2014](#) et [2015](#)).

Cette tempête dans un verre d'eau médiatique met de nouveau en exergue la prétendue guerre police / justice. En réalité l'antagonisme de ces deux institutions n'est que le fruit du cerveau dérangé de leaders syndicaux et politiques toujours avides de déclarations sensationnalistes et électoralistes : ce pseudo débat médiatique n'est que [mensonges et impostures](#) !

Fonction Publique

Pratique

• **Point d'indice :**

Rappel du montant en vigueur du point d'indice Fonction publique servant à calculer la rémunération de base des fonctionnaires :

- valeur du point d'indice : 4,6303 € (indice majoré)
- traitement mensuel minimum : 1430,03 € (traitement brut)

À noter que depuis le 1er juillet 2010 la valeur de ce point reste gelée par les gouvernements successifs de N. Sarkozy et F. Hollande.

Source : [service-public.fr](#)

• **GIPA : vérifiez vos droits !**

Encore une fois, nous avons constaté que le ministère de la justice peinait à mettre en œuvre un dispositif favorable aux agents : l'indemnité dite de [garantie individuelle de pouvoir d'achat](#) (GIPA).

Ce dispositif, instauré en 2008 et reconduit chaque année depuis, est censé compenser les pertes de pouvoirs d'achat des agents publics (notamment du fait de la trop faible augmentation, puis du gel du point d'indice) dont l'évolution du traitement brut est inférieure, sur 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation. [Voir le décret pour 2015.](#)

Pour savoir si vous y avez droit, vous pouvez télécharger le calculateur 2015 sur le site [fonction-publique.fr](#).

Le ministère de la justice ayant besoin de se faire tirer l'oreille pour verser cette indemnité – qui devrait l'être automatiquement à partir du moment où vous entrer dans les condition du décret – nous vous invitons à vérifier votre éligibilité à ce dispositif sur les 4 dernières années ; vous retrouverez les simulateurs pour les années précédents ici :

- [GIPA 2014](#)
- [GIPA 2013](#)
- [GIPA 2012](#)
- [GIPA 2011](#)

En général, la GIPA est versée en fin d'année, à partir d'octobre ou novembre. Si en utilisant ces calculateurs il s'avère que vous avez droit à une indemnité, mais que l'administration a « oublié » de vous la verser, il faudra en faire la demande à votre service RH. Si l'administration persiste à vous la refuser, voici [un modèle de recours hiérarchique](#).

• **Accident de travail : rappel de jurisprudence.**

Un agent de la fonction publique [peut saisir le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale en réparation des préjudices subis lors d'un accident du travail](#) avec faute inexcusable de l'employeur.

En effet, [l'arrêt N°320744 du Conseil d'État du 22 juin 2011](#) a indiqué qu'un agent contractuel de droit public peut demander au juge administratif la réparation par son employeur du préjudice que lui a causé l'accident du travail dont il a été victime, dans la mesure où ce préjudice n'est pas réparé par application du code de la sécurité sociale, lorsque cet accident est dû à la faute intentionnelle de cet employeur ou de l'un de ses préposés.

Pour en savoir plus, lire [ici](#).

• **Protocole PPCR : SOLIDAIRES ne signe pas !**



Au terme de plus d'un an de négociation sur les parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) dans la fonction publique, l'ensemble des syndicats membres de l'union syndicale Solidaires Fonction-Publique se sont tournés vers leurs adhérents afin de déterminer leur position vis-à-vis du projet d'accord proposé par la ministre. Après avoir sollicité ses adhérents pendant l'été, et suite à la tenue de son conseil national le 16 septembre dernier, Solidaires-Justice s'est prononcé, **à l'unanimité des avis exprimés**, contre la signature de cet accord. Au sein de l'union ce sont 90 % des OS membres qui ont rejeté la signature de l'accord, et même à l'unanimité concernant les OS de la territoriale et de l'hospitalière (mais 3 millions d'agents, pour l'UNSA, ça ne compte pas !).

Analyse du protocole par Solidaires Justice :

Tout d'abord nous estimons que cet accord n'apporte réellement rien de concret et que sa rédaction est suffisamment floue et imprécise pour permettre au gouvernement de promettre tout puis de mettre en oeuvre son contraire dans les années à venir (D'ailleurs le texte est bourré de contradiction).

De plus, ce protocole - prévu pour une mise en œuvre jusqu'en 2020 - n'ayant en lui-même aucune valeur juridique, il est douteux de penser que les rares propositions « généreuses » qu'il contient lieront les mains du gouvernement qui sera issu des élections de 2017... ni même, en fait, celles de celui qui nous propose de le signer !

Sur le fond de l'accord, les points qui nous semblent les plus critiques sont :

- Une réforme des statuts, des carrières et des rémunérations qui, tout au long du texte et de ses 16 pages, masquent très mal l'objectif premier de ce projet : **rendre mobile**, transposable, l'ensemble des agents de la fonction publique !

Quelque soit le point abordé, il est constamment remis sur la table cette idée qu'il faut rendre la mobilité (géographique et/ou fonctionnelle) la plus facile possible. Mobilité inter-service, inter-administration et inter-fonction-publique ! Mobilité qu'on nous promet « choisie » mais qui sera de fait imposée par les réalités des réformes en cours ou à venir, à commencer par les réformes territoriales (hasard de calendrier ?) !

- Les mirobolantes « améliorations » de nos **rémunérations** sont une vaste blague, et la communication mensongère de la ministre, comme de certaines OS complices, qui l'accompagne est indécente. Nous avons fait plusieurs simulations avec des exemples types de catégorie C ou B et que ce soit pour l'amplitude des hausses de salaire comme pour le déroulé des carrières « allongées » (comprendre « ralenties ») cette réforme n'est clairement pas une « avancée » sociale.

Par ailleurs, l'accord a pour ambition première, c'est écrit noir sur blanc, **d'augmenter les écarts de rémunération entre les différentes catégories** (A, B et C) : c'est absolument le contraire de nos revendications en la matière ! C'est tout simplement un acte d'injustice sociale.

Toujours sur cette question salariale, nous observons que le transfert « d'une part » de l'indemnitaire vers l'indiciaire, s'il répond bien à une revendication de notre organisation, s'avère absolument dérisoire !

- **Le double chantage** à la signature :

Lorsque la ministre de la fonction publique a soumis l'accord à la signature des OS, celle-ci a exercé un double chantage qui consistait d'un part à dire que si l'accord n'était pas signé, les « avancés » - notamment salariales - qu'il contenait ne seraient pas mise en œuvre (alors que le gouvernement a tout pouvoir pour décider seul d'une revalorisation salariale dans la fonction publique et que le point d'indice est gelé depuis 2010) et d'autre part, en cas de signature majoritaire, seule les OS ayant signé seraient associés aux différents comités de suivi, ce qui était absolument inacceptable et en violation totale des règles de représentativité syndicale.

Cependant ce chantage ne nous a pas paralysé : en définitive, peu de sujets vraiment sensibles auraient pu être traités par ces comités de suivi et de toute façon, in fine, il reviendrait aux différentes instances représentatives (CCFP notamment) de se prononcer.

Pour finir, ce double chantage, ainsi que le contenu médiocre de l'accord, appellent deux observations :

- Quelle est le sens d'un dialogue social mené sur la base d'un chantage à la signature ? Comment imaginer qu'un syndicat *digne de ce nom*, accepte de signer un accord pour la simple et unique raison que s'il ne le fait pas, et alors même qu'il serait largement opposé ou insatisfait du résultat des négociations ayant conduit à sa rédaction, il serait par la suite ignoré en tant que partenaire social ?

C'est pour nous presque une question de principe : il faut refuser ce type de clause. Dans le cas de cet accord comme pour les négociations à venir.

- L'autre observation est en fait un questionnement : ce procédé (le chantage), associé au fait que quasiment aucune des revendications portées par les organisations syndicales n'ont été reprise dans la proposition finale de l'administration, nous amène à nous interroger sur **la pertinence de maintenir le « dialogue »** avec ce gouvernement... Ce gouvernement qui ne va qu'ou il veut aller et qui ne mène en réalité qu'une « concertation » de façade ; un an de négociations, de discussions, de travail de décortilage de la part des OS, pour : presque rien !

D'ailleurs, le texte proposé à notre signature aujourd'hui était sans doute déjà rédigé il y a un an, à l'ouverture des négociations PPCR.

Nous considérons, à Solidaires-Justice, que c'est trop de temps perdu, trop de vains investissements, pour un résultat que l'on aurait pu déjà imaginer au départ, et qu'en tout cas ce nouvel exemple de pseudo négociation confirme l'hypocrisie et le mépris de nos actuels dirigeants envers les représentants des personnels de la fonction publique, ainsi que pour ce qu'ils appellent, et prétendent encourager, « le dialogue social ».

Ce pré-sentiment de la mort du dialogue social sous ce gouvernement libéral et anti-social a été largement confirmé lorsque, malgré **un refus majoritaire** des OS représentatives de signer cet accord, en méconnaissance des accords de Bercy et de la loi du 5 juillet 2010, et malgré l'engagement répété tout au long des négociations de la ministre de la fonction publique, le gouvernement a décidé de passer en force et d'annoncer, à la radio, par la voix de son premier ministre, que les dispositions de cet accord seront mises en œuvre !

C'est un véritable passage en force et un déni de démocratie, un « 49-3 » social !

Et non seulement le gouvernement piétine les règles du dialogue social, mais en plus il ment effrontément et tient des propos outranciers

et injurieux à l'encontre des organisations syndicales ayant exprimés leur refus de signer ce texte sans envergure social et dangereux pour les fonctionnaires.

Evidemment ceci avec le soutien inconditionnel, coupable et irresponsable des syndicats dit « d'accompagnement » qui participent, pour certains avec enthousiasme, à ce démantèlement programmé du statut de la fonction publique et à la destruction annoncée des services publics.

Il faudra s'en souvenir en décembre... En attendant, la ministre de la fonction publique s'étant complètement discréditée, vous pouvez lire [ici](#) le courrier adressé par l'Union Solidaires au premier ministre.

• Remise en cause des 35h dans la fonction publique : l'AP-HP en test ?

Face au projet de [réforme d'application des 35 heures](#) visant 75.000 agents, annoncé au printemps par le directeur général de l'AP-HP Martin Hirsch, l'intersyndicale composée de la CFTC, CFE-CGC, FO, CGT, SUD et UNSA [annoncent son retrait des instances centrales](#) de l'institution. Les signataires ne reconnaissent plus le directeur de l'AP-HP comme un interlocuteur et demandent le retrait du projet de réforme d'application des 35 heures. Sauf la CFDT, évidemment, qui, seule, a accepté de [reprendre les discussions avec la direction](#)...

Et ces discussions ont bien évidemment abouti à un nouvel accord, une nouvelle fois signé par ce prétendu syndicat ! En effet, pour la forme, le directeur général de l'AP-HP vient d'obtenir [l'accord ultra minoritaire](#) de la CFDT, un accord pour travailler plus, et plus dur... Les syndicats, eux, dénoncent ce [procédé indigne](#) et appellent à la grève le 17 novembre.

Et après ? Généralisation des attaques contre les 35 heures dans toute la fonction publique ? C'est maintenant qu'il faut se mobiliser, [par tous les moyens](#).

• CNFPT : une baisse des moyens inacceptables !

Dans la série « l'austérité c'est maintenant », le centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT), dont une des missions essentielles est d'assurer la formation des agents territoriaux voit son budget, pour 2016, amputé de près de **70 millions d'euros** !
[Lire le communiqué intersyndical](#).

• Haute fonction publique et exemplarité :

[Enquête de bastamag.net](#) sur les ressorts de l'influence considérable du lobby bancaire sur la haute fonction publique et nos dirigeants politiques.

Les « obligations du fonctionnaire », c'est surtout valable pour les « petits » fonctionnaires...

Social

Paysage syndical

• Publication du cahier revendicatif de l'union syndicale Solidaires :

Ce cahier revendicatif est issu des travaux de nos derniers congrès. Plusieurs thématiques y sont développées à travers différents chapitres :

- ✓ Emploi
- ✓ Salaires et revenu
- ✓ Santé et conditions de travail
- ✓ Protection sociale
- ✓ Femmes
- ✓ Discriminations
- ✓ Politiques publiques et Services publics
- ✓ Immigration
- ✓ Ecologie

Il rassemble les revendications discutées et votées dans notre Union syndicale, mais pas nécessairement les réponses à toutes les questions, en particulier aux plus récentes.

Il reviendra à nos prochains congrès de travailler avec **la méthode du plus grand consensus** qui est la nôtre pour progresser encore sur ce que sont nos bases communes.

<http://www.ussolidaires.fr/Cahier-revendicatif-de-Solidaires>



• Mais à quoi sert la Confédération européenne des syndicats ?

Alors que le paysage social européen est ravagé par la crise, le syndicalisme européen officiel peine à réagir et à défendre les droits sociaux des salarié-es, des retraité-es, des chômeur-euses ainsi que le droit de négocier ou le droit de grève. Dans une mesure différente l'ensemble du syndicalisme est touché.

[Lire le communiqué de l'Union Solidaires](#).

• Conférence sociale : Grand raout ou baroud d'honneur ?

Malgré l'échec des négociations « PPCR » et l'abandon des salariés d'Air France par le gouvernement, le président de la République et son premier ministre tentent malgré tout de nous faire croire qu'ils promeuvent le dialogue social... Mais lequel ??

Quoiqu'il en soit, dans le contexte actuel, l'union syndicale Solidaires a refusé de participer [à la conférence sociale du 19 octobre 2015](#) !

• Représentativité : le TA de Paris donne raison à Solidaires.

Le Tribunal administratif de Paris vient de rendre son jugement suite à la contestation par l'Union syndicale Solidaires de la composition du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Notre Union syndicale est ainsi reconnue comme ayant obtenu un nombre de voix significatif aux élections professionnelles, dans le public comme dans le privé.

Lire le [communiqué](#) de l'Union Syndicale.

Répression syndicale, atteintes aux droits sociaux...

Les cas de répression syndicale ou d'atteintes aux droits sociaux se multiplient, avec des conséquences toujours plus grave. On n'en attendait pas moins sous ce gouvernement qui se prétend « socialiste » : c'est à dire, rappelons le, qui devrait combattre les inégalités sociales et l'exploitation de l'homme par l'homme, défendre le progrès social... et aspirer au renversement du capitalisme !

• A l'éducation nationale :

Où la [mise en cause de deux enseignants](#) traduit **une atteinte manifeste au droit de grève !**

Notons que suite à une forte mobilisation, et à [une grève de la faim](#), la situation de ces deux professeurs devrait connaître [une issue favorable...](#)

• A l'inspection du travail :

Où une inspectrice du travail est poursuivie pour... [avoir fait son travail !](#)

Dans [cette affaire](#), l'institution judiciaire, en s'acharnant contre l'inspectrice et le salarié lanceur d'alerte, a montré [un véritable visage de justice de classe](#) au service du patronat **en attaquant les prérogatives de l'inspection et le rôle des syndicats** dans la défense des agents.

• Dans la presse :

Où nos camarades du SNJ dénoncent **les pressions et les tentatives d'entrave** de nombreux employeurs dans les entreprises de presse. [Lire le communiqué du 10 octobre.](#)

• Et bien sur à Air France :

Où nous dénonçons [la criminalisation du mouvement social](#) tant par le patronat que le pouvoir politique.

L'Union syndicale Solidaires affirme son soutien aux salarié-es d'Air France victimes d'un chantage odieux à l'emploi. La pression sur la masse salariale et les gains de productivités constituent la seule politique de la direction. Voici [le communiqué de nos camarades de SUD aérien.](#)

Retour sur le CCR du 5 octobre 2015 et ses suites :

Annnonce du Plan B, diminution des effectifs : les dirigeants s'enfuient devant leurs salarié !

Avec 8000 emplois déjà supprimés, la direction veut se débarrasser de 2900 emplois supplémentaires, menace de licenciements secs et [refuse le dialogue](#), comment ne pas comprendre [les inquiétudes et la colère des salariés ?](#)

L'Union syndicale Solidaires [affirme son soutien aux salarié-es d'Air France](#) victimes d'un chantage odieux à l'emploi !

Après la diffusion en boucle des images du directeur des ressources humaines d'Air France - qui vient d'annoncé 2 900 licenciements d'ici 2017 - pris à partie par les salariés et fuyant, ce spectacle a fait perdre aux éditorialistes leur sang-froid. Retour sur un « lynchage » médiatique : [celui des résistances syndicales.](#)

Mais après vingt ans d'attaques, de plans de suppression de poste, d'externalisation et d'augmentation de la productivité [qui, des travailleurs d'Air France ou des représentants patronaux, sont donc vraiment les agresseurs ?](#)

D'ailleurs, quelques semaines seulement après ces événements, le groupe Air-France - KLM ose fièrement [publier les plus gros profits trimestriels de son histoire !!](#)

Se pose donc de manière aigüe la question de la nécessité et **des raisons profondes** de ce plan social ? Pur cynisme capitaliste ? Activisme anti-social ?

Rappelons-nous en effet que pour le PDG du groupe Air-France - KLM, les acquis sociaux sont une notion "très imprécise et très floue" ; à l'évidence M. De Juniac [n'est pas un adorateur des droits sociaux...](#)

• Airbus, industriel du 19ème siècle !

Restons dans l'aérien, du côté des constructeur cette fois : aux Etats-Unis, [Airbus inaugure en fanfare une usine « sans syndicat »](#) ! Comme si - dans les entreprises - les syndicats étaient des entités suis-généris, désincarnées et sans lien avec les personnels... Et bien non, un syndicat n'est qu'un groupe de salariés organisés sous cette forme pour représenter et défendre les droits des personnels !

Retraites

• Retraites complémentaires : travailler plus longtemps pour gagner son droit à la retraite à taux plein !

Après 60, après 62, nous voici condamné-es à partir à 63 ans pour avoir droit à une retraite complémentaire entière ! Cet accord présage des reculs qui risquent de concerner demain l'ensemble du système des retraites du régime général, des régimes spéciaux et du public. Cet accord régressif, signé par le patronat et la CFDT, la CFTC, la CGC, soutenu par le gouvernement et [applaudi par l'UNSA](#), prévoit un système de « bonus - malus » à partir de 2019.

[Lire le communiqué de l'Union Solidaires.](#)

Santé et conditions de travail

• "Et voilà" - Bulletin des conditions de travail et de la santé au travail.

Voici, voilà, [le bulletin "et voilà" numéro 39 de septembre 2015](#) des conditions de travail et de la santé au travail de la commission de l'Union syndicale Solidaires.

• Retour sur 70 ans de sécurité sociale :

Vous pourrez consulter [ici](#) un historique de cette institution née dès la fin de la 2nde guerre mondiale.

Voir aussi, ce [facsimilé de l'ordonnance de 1945](#) portant création de la sécurité sociale.

Dans le contexte actuelle de remise en cause de nos acquis sociaux en général et de notre modèle d'assurance sociale en particulier, certains [contestent l'obsolescence du modèle de protection sociale français et avancent des propositions concrètes pour le réformer en le renforçant.](#)



Lutte contre l'extrême droite

• Solidaires contre le fascisme !

[Ce texte](#) n'est pas « le programme de l'Union syndicale Solidaires contre le fascisme ». Il n'est qu'un outil parmi bien d'autres et tente de présenter de manière synthétique nos interventions et nos réflexions dans ce domaine. Il est notamment issu de la contribution réalisée en mai 2015 par des militant-es du groupe de travail de Solidaires « Ripostes syndicales contre l'extrême droite » pour le premier numéro des Utopiques, cahier de réflexion de notre union syndicale.

• Le programme social du FN : le chômage !

Pour la présidente du FN, le « vrai débat, c'est le chômage ». D'ailleurs, si elle est élue à la tête de la région Nord Pas-de-Calais Picardie aux élections de décembre, [elle supprimera des postes de fonctionnaires territoriaux](#). Effectivement cela contribuera très certainement à la baisse du chômage dans cette région.

Libertés en question

• Liberté de la presse en danger :

✓ [Crédit mutuel : les dessous d'une enquête censurée](#)

Des valises de billets, des lanceurs d'alerte licenciés... Déprogrammé de Canal +, "Evasion fiscale : enquête sur le Crédit mutuel" sera finalement diffusé sur France 3. Le film apporte des pièces essentielles à une affaire toujours en cours. A lire sur [Telerama.fr](#).

✓ [Basta de nouveau menacé](#)

Le groupe Bolloré a déposé une plainte en diffamation [contre le site d'information Basta !](#). Cette nouvelle plainte vise l'ancien directeur de publication, Julien Lussion, et l'un des journalistes de la rédaction, Simon Gouin, pour un article intitulé « Accaparement de terres : le groupe Bolloré accepte de négocier avec les communautés locales », publié fin octobre 2014.

Soutenir Bastamag : <http://www.bastamag.net/don>

• Liberté de circulation :

[Les - vrais - défenseurs du climat, assimilés à des terroristes, ne seront pas les bienvenus en France pendant la prochaine COP21.](#)

Le gouvernement français s'apprête en effet à rétablir les contrôles aux frontières pendant un mois, le temps de la Conférence internationale sur le climat à Paris. Cette mesure d'exception est prise «*en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure*». La société civile, qui compte se mobiliser en masse, semble particulièrement visée. Nombre de délégations venant de pays du Sud rencontrent des difficultés pour obtenir leurs visas.

Une autre société est possible

• Autogestion et la participation démocratique au quotidien.

"[Poder sin poder](#)" : ce webdoc présente douze initiatives qui cherchent à mettre en place un agir radicalement démocratique, un fonctionnement horizontal ou encore qui se revendiquent de l'autogestion, en Espagne, en Argentine et au Venezuela. Réalisé par deux Belges, Johan Verhoeven et Edith Wustefeld, le webdoc se base sur un voyage d'un an en Espagne et en Amérique latine entre 2012 et 2013, à la rencontre de plus d'une vingtaine d'initiatives autogérées. Les lieux présentés sont multiples : entreprises récupérées, coopératives, d'écoles, centres cultures, mouvements sociaux, villages... Mais tous ont en commun de **fonctionner sans chefs et sans hiérarchie**, en expérimentant d'autres manières de fonctionner ensemble.

• La peur peut changer de camps :

Dans une atmosphère de haine de classe à l'égard des syndicalistes et de tous ceux qui résistent, l'article de Frédéric LORDON restitue bien le débat de l'affaire d'Air France dans **une lutte des classes qui ne dit pas**



son nom. Il est bon de rappeler que nous vivons dans une tyrannie économique et "Quand la loi a démissionné, les dominants ne connaissent qu'une force de rappel susceptible de les reconduire à un peu de décence : la peur" Lire l'article : « [le parti de la liquette](#) ».

• Traité transatlantique : où en est on ?

Alors que le 11ème cycle de négociations du traité transatlantique UE-États-Unis (Tafta) vient de se clôturer, les négociations piétinent, [l'Europe brade toujours plus nos droits, l'opacité continue !](#)

- ✓ L'association internationale de techniciens, experts et chercheurs (AITEC) [fait le point](#) : ce dernier cycle de négociations qui s'y est tenu du 19 au 23 octobre a enregistré un certain nombre d'avancées, et permis de clarifier le calendrier de l'année à venir, en tout cas tel que les négociateurs l'envisagent. Et si les discussions piétinent dans nombre de domaines, quelques avancées notables aggravent le cas du TTIP...

- ✓ «*Le petit guide pour torpiller le TAFTA*» : brochure de 28 pages réalisée par Attac France, ce Guide de navigation pour affronter le grand marché transatlantique [décrypte les principaux risques émanant de ce projet d'accord](#).



Conférence climatique

• **ALTERNATIBA réussit son « Paris » pour le climat !**

(malgré le silence assourdissant des médias sur cette manifestation)

Le mouvement citoyen Alternatiba Paris organisait, à deux mois de la COP 21, un grand village des alternatives, à Paris, place de la République. Ce festival des solutions pour le climat a rassemblé environ 60 000 personnes et des centaines d'organisations, des débats, concerts, ateliers ludiques et animations artistiques.

[Lire le communiqué de presse.](#)

• **Financement de la conférence internationale sur le climat : compromission 21 !**

Pour financer la Conférence internationale sur le climat qui doit se tenir au Bourget en décembre, le gouvernement français a décidé de faire appel au mécénat du secteur privé. L'annonce des premiers sponsors officiels de la COP21, en mai dernier, avait suscité un tollé, dans la mesure où ils incluaient des entreprises lourdement investies dans le secteur du charbon, comme EDF et Engie. Des notes internes du secrétariat en charge de l'organisation de la COP, dont nous avons pu prendre connaissance, livrent davantage de détails sur les contributions réelles des entreprises et sur les difficultés du gouvernement à convaincre les sponsors potentiels.

[Lire l'article sur le site de l'observatoire des multinationales.](#)



• **Coalition Climat 21 : la mobilisation de la société civile.**

La COP21 sera l'occasion d'une grande mobilisation internationale, syndicale, écologiste et citoyenne. Solidaires y prend toute sa place avec de nombreuses organisations partenaires, pour la justice climatique, la transformation écologique et sociale : [mobilisons pour le climat et la justice sociale !](#)

• **Gaz et pétrole de schiste : schizophrénie gouvernementale !**

À quelques semaines du lancement de la COP 21, la ministre de l'Ecologie et celui de l'Economie [ont autorisé de nouvelles concessions de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux](#) en métropole.

• **«Solutions climat» : Le grand salon du greenwashing !**

Il sera beaucoup question de « solutions » au début du mois de décembre, lorsque Paris accueillera la 21e Conférence sur le climat organisée dans le cadre des Nations unies, la COP21. « Venez vivre l'expérience climat », et entrez dans le monde de l'optimisme préformaté, où chaque entreprise vient vendre ses solutions pour le climat, à grand renfort de publicité et de greenwashing. Et avec la bénédiction de l'État français, [promoteur de cette vaste foire.](#)

• **10 idées reçues sur le GIEC :**

Avant la COP21, les sceptiques reprennent du poil de la bête et les oreilles du nouveau président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat doivent déjà siffler. [Voici ce qu'il faut arrêter de croire sur l'institution.](#)

• **Le B.A. ba du climat :**

Alors que les chefs d'Etat se retrouvent à New York pour parler du climat, alors que la COP 21 approche à grands pas, *Reporterre* vous propose une révision de rentrée sur [la question climatique.](#)

• **Et pendant ce temps là...**

...le Medef et Yann Arthus-Bertrand [réinventent le greenwashing !](#)

Les grands chantiers inutiles

• **Des nouvelles de Notre-Dame-des-Landes :**

Les opposants au projet d'aéroport, qui contestent le bilan socio-économique de l'enquête d'utilité publique, réclamaient une étude réalisée par un cabinet d'études qui a travaillé pour l'Etat. Mais, malgré les demandes répétées, le ministère de l'Ecologie n'a jamais accepté de leur communiquer cette pièce. La commission d'accès au document administratif (CADA) vient de leur donner raison et [émet un avis favorable à la communication de ce document.](#)

Pour autant le gouvernement persiste dans son acharnement et annonce une reprise des travaux en 2016...

Mieux vivre

• **Monsanto : et vous, vous mangez quoi ?**

Au regard des nombreux scandales sanitaires, beaucoup considèrent aujourd'hui les produits Monsanto comme dangereux pour la santé humaine comme pour la planète Si vous souhaitez en éviter la consommation, voici une [liste des marques utilisant des produits Monsanto.](#)

